

EMIHP'info

La lettre d'information du CH Gérard Marchant
sur le Trouble du spectre de l'autisme (TSA) & le Trouble du développement intellectuel (TDI)

n°16

3^{ème} trimestre 2026



P2 | COMMUNICATION EXPRESSIVE

État des lieux



P3 | DOSSIER

Mais comment faire ?



P4 | À RETENIR
RESSOURCES

// DOSSIER

Communication - Vol. 3



L'édito

Chères lectrices, chers lecteurs,

Après un été caniculaire, continuons avec un sujet brûlant : **la communication expressive**.

Cette pénultième* newsletter du cycle 2026 dédié à la communication aborde le versant expressif chez les personnes avec trouble du spectre de l'autisme (TSA) et trouble du développement intellectuel (TDI).

Previously on La Newsletter de

* C'est pas la grande classe de caser ce mot dans un édito ?!

l'EMIHP : s'exprimer, ça n'est pas seulement maîtriser le langage oral. C'est aussi le pointage, les gestes, le regard ou les mimiques, le dessin, l'écrit, les synthèses vocales, les signes...

La **communication alternative et améliorée** (CAA) regroupe les moyens permettant aux personnes ayant des besoins spécifiques de communication de comprendre et s'exprimer. Elle va de pair avec les notions d'autodétermination, d'autonomie, de participation.

C'est un **enjeu éthique** que d'offrir une modalité de communication expressive efficiente à toute personne qui n'a pas eu l'opportunité d'en développer une.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

L'équipe pluridisciplinaire
de l'EMIHP


CENTRE HOSPITALIER
Gérard Marchant
TOULOUSE & HAUTE-GARONNE



Communication expressive + TSA/TDI : état des lieux

■ TSA et langage : des spécificités ?

Le DSM-5 propose des spécificateurs cliniques permettant d'introduire de la dimensionnalité au diagnostic de TSA. Ainsi, **le langage oral peut être présent ou absent, altéré ou préservé**. La communication, elle, est systématiquement impactée : c'est un aspect de la dyade sémiologique, le cœur même de la définition de l'autisme. Le langage peut être altéré quantitativement : retard d'apparition du langage, stock lexical restreint... Au niveau qualitatif, on retrouve souvent : des **idiosyncrasies** (utilisation du langage propre à la personne), un **défaut d'intelligibilité**, une altération de la **prosodie**, un défaut de **pragmatique** du langage (c'est-à-dire l'adaptation subtile de l'expression aux contextes quotidiens)... La littérature scientifique, les récits familiaux et témoignages professionnels regorgent de vignettes illustrant l'**hétérogénéité des compétences expressives**.



BIEN SOUVENT, DANS LE TSA CE N'EST PAS LE LANGAGE EN LUI-MÊME QUI EST IMPACTÉ, MAIS LES FONDEMENTS DE LA COMMUNICATION

L'échange et l'initiative font défaut : interpeler l'autre, initier l'échange, s'adresser à un partenaire de communication. Prenez par exemple une personne qui n'interpelle jamais pour demander de l'aide, exprimer un besoin, partager un avis, mais qui verbalise beaucoup, de la même manière stéréotypée, qu'elle soit seule ou qu'il y ait quelqu'un autour. Elle s'exprime, certes, mais ne communique pas. Ce ne sont donc pas ses compétences expressives qui devront être travaillées, mais sa communication ! **Que son stock lexical soit restreint ou digne d'une encyclopédie, la priorité n'est pas le langage**. Ainsi, lorsqu'on évalue le langage, assurons-nous d'explorer ces dimensions de communication.

Elle ne
parle pas
donc elle ne
comprend pas

Certaines personnes s'expriment mieux qu'elles ne comprennent, et inversement. Le niveau expressif ne nous indique pas le niveau réceptif.

Ses
compétences
cognitives ne lui
permettent pas
de s'exprimer

Il n'existe aucun pré-requis en terme de fonctionnement intellectuel pour développer les compétences expressives. Lancez-vous !

Si on met
en place des pictos,
ça va empêcher
l'apparition de
la parole

La mise en place d'une CAA augmente la probabilité de développer du langage oral, même si elle n'est pas l'objectif premier ni unique.



MAIS ALORS QUAND TRAVAILLER LES HABILETES SOCIALES ?

Lorsqu'on travaille la communication (initiative et échange à 2) on doit se questionner sur les modalités privilégiées par la personne : oral ? écrit ? photo ? signes ? tablette avec synthèse vocale ?

On pourra ensuite développer les fonctions de communication : s'exprimer **pour obtenir quelque chose, pour refuser, pour partager un avis ou un ressenti, pour apprendre, pour entretenir la relation...** Et enfin, lorsque les modalités et les fonctions seront solides, on abordera les habiletés sociales : s'adapter à l'interlocuteur et au contexte (la pragmatique). **Les habiletés sociales, c'est la cerise sur le gâteau, pas le gâteau !** Alors au diable le travail sur la politesse, le volume sonore (...) tant que la communication et l'expression des besoins de base ne sont pas acquis.

Vous avez dit CAA ?



LA COMMUNICATION ALTERNATIVE ET AMÉLIORÉE (CAA) est un ensemble de stratégies et d'outils destinés à compenser des déficiences de la communication. Elle est « **alternative** » : elle renvoie aux différents outils de communication autres que le langage oral ; et « **améliorée** » : elle favorise l'expression et la compréhension. **Toute personne** dont le handicap entraîne un trouble de la parole ou du langage peut utiliser la CAA, **ainsi que son entourage**.

La CAA regroupe des outils de communication avec ou sans aide technique : les gestes, le langage des signes, les tableaux de communication, les systèmes d'échanges de pictogrammes de type PECS, les outils robustes comme le PODD... La CAA doit être **toujours disponible** pour ses usagers, intégrée à leur environnement quotidien et adaptée aux besoins de chacun. **Il n'y a aucun critère, aucune condition pour en bénéficier.**

Spoiler alert : il ne suffit pas de mettre en place un système de communication par échange d'images, un tableau de langage assisté (TLA), du Makaton... ou toute forme de CAA, pour que celle-ci soit utilisée ! **Un apprentissage est nécessaire**. Les psycholinguistes, orthophonistes, psychologues, logopèdes sont les experts de cet enseignement. Les parents, fratries, professionnels du quotidien, sont au premier rang pour l'application écologique. Voici quelques règles de base, incontournables :

■ EN PREMIER LIEU

- **Identifier les modalités de communication déjà utilisées** par la personne. Utiliser d'emblée un seul outil de CAA pour tous les résidents d'un établissement n'est pas toujours pertinent. S'il s'agit de pictos alors que la personne avait l'habitude de signer ? Imaginez si du jour au lendemain votre entourage se mettait à vous parler polonais ! C'est à l'entourage de s'adapter, pas à la personne en situation de handicap.
- **Constituer un lexique de communication**. Certaines idiosyncrasies* ne sont pas transparentes : ça vaut le coup de noter que lorsque untel dit « couta », cela signifie qu'il va passer à l'acte si on ne recule pas. Ou que tel geste signifie une demande de chocolat. En répertoriant et rendant accessible ce lexique, on s'évite bien des désagréments.

- **Évaluer les capacités** et éventuels freins (moteurs, intellectuels, sensoriels...) afin de choisir l'outil adapté. L'évaluation doit être multidimensionnelle et pluridisciplinaire, en lien avec la personne et son entourage. Une évaluation des centres d'intérêt vous permettra d'identifier quelles sont ses motivations et les utiliser pour travailler la communication expressive.

■ À VOUS DE JOUER !

- **Créer des opportunités de communication** : p.ex., rendez non accessibles (mais visibles) des objets plaisants afin de provoquer des demandes.
- **Renforcer** : l'obtention immédiate de l'objet demandé augmentera la probabilité d'une nouvelle demande.
- **Travailler à plusieurs** : un partenaire de communication est précieux pour effectuer des guidances (on en parle dans le prochain n° !).

- **Choisir des moments positifs** : on acquiert de nouvelles compétences dans un environnement sûr et confortable.
- **Définir des petits objectifs** : cela génèrera un cercle vertueux de réussite.

■ ET N'OUBLIEZ PAS

- **D'évaluer régulièrement** et réajuster si besoin.
- **De généraliser l'utilisation de la CAA** dans les différents lieux, auprès de ceux qui accompagnent la personne : **parlons tous la même langue**. Intégrez la CAA dans le quotidien et utilisez vous-même l'outil pour être modélisant.
- **De vous former en CAA** ! Aucun pré-requis n'est nécessaire pour travailler la communication expressive, alors lancez-vous. L'essentiel est de garder en tête que chaque personne est unique et qu'à chacun correspond un outil de communication adapté à ses besoins et ses capacités.

*cf page 2 : ici, il s'agit d'une utilisation du langage propre à la personne. Son langage singulier, en somme.

// À RETENIR / RESSOURCES

👉 Le langage oral n'est pas la seule modalité de communication expressive.

👉 Les compétences expressives et réceptives ne sont pas toujours identiques.

👉 L'initiative de l'échange peut être impactée chez beaucoup de personnes avec TSA. Il est indispensable d'évaluer et soutenir si nécessaire la capacité à initier et adresser un message à un interlocuteur.

👉 Les outils de CAA nécessitent un enseignement. Leur apprentissage est rarement implicite et spontané ! Méthode et rigueur sont au rendez-vous. Osez vous former !

👉 Les outils de CAA doivent être utilisés dans les différents lieux de vie de la personne : famille, école, travail, institution, séjours adaptés...

👉 « Le fort s'adapte » (Et si vous savez à qui attribuer cette citation, dites-le nous et on vous offrira un café)

Congrès national Autisme France

→ Samedi 21 novembre, Lyon

« Professionnels en autisme : expertise et savoir-faire coordonnés ». Six professions emblématiques du parcours des personnes autistes à tous les âges de leur vie sont invitées à discuter de l'intérêt et l'efficacité de leurs partenariats (orthophoniste, psychiatre, AESH, psychologue, éducateur, superviseur). **Une journée riche en perspective !**

📄 www.autisme-france.fr

Mine d'or !

→ Des ressources en ligne

Ce site recense des ressources en ligne et sur le territoire. Vous y trouverez entre autres un guide « **La communication alternative et améliorée : un droit, pas une option** »

📄 <https://www.anap.fr/s/article/communication-alternative-et-amelioree-un-droit-pas-une-option>

CAA : un droit, un devoir

→ Depuis juin 2025

Une instruction nationale renforce le développement de la CAA. Elle prévoit la mise en place, dans chaque département d'ici 2027, d'une **mission dédiée** pour informer, former et accompagner les professionnels et les personnes concernées. L'objectif : permettre à chacun de disposer de moyens de communication adaptés, afin de mieux exprimer ses besoins, ses choix et ses droits.

📄 www.sante.gouv.fr
Instruction DGCS/SD3B/2025/86

À lire x 2

→ L'empereur, c'est moi (2013)

Ce livre présente le récit d'un enfant en guerre contre le monde, qui a choisi le silence pour se protéger. Dans cette autobiographie, Hugo Horiot, comédien, écrivain, et personne autiste, raconte son enfance marquée par l'autisme et le refus farouche de communiquer.

→ Le petit prince cannibale (1990)

Sa mère, Françoise Lefèvre, avait d'ailleurs écrit sur lui, cet enfant différent, qui ne trouvait pas sa place dans le monde. Son livre est un témoignage intime sur l'amour inconditionnel d'une mère pour son enfant.

À VOUS LA PAROLE !

Appel à témoignages

Vous bénéficiez d'une CAA, vous en avez instauré une, vous vous questionnez sur la CAA, vous êtes référent CAA en ESMS...

**LA PROCHAINE
NEWSLETTER DE L'EMIHP
PUBLIERA
VOS TÉMOIGNAGES
CONCERNANT LA CAA.**

Racontez-nous :
emihipinfo@ch-marchant.fr

L'Équipe mobile d'intervention du handicap psychique (EMIHP) reste à votre disposition pour co-élaborer des pistes de travail et améliorer l'accompagnement des personnes avec TSA/TDI.

Contact : 05 61 43 36 98



emihip@ch-marchant.fr

**Vous souhaitez témoigner, proposer des thématiques à aborder dans un prochain numéro, faire remonter une coquille ou nous dire coucou ?
Contactez-nous ! emihipinfo@ch-marchant.fr**

Directeur de la publication : Richard Rouxel, directeur centre hospitalier Gérard Marchant

Rédaction : EMIHP

Conception graphique : EMIHP

Illustration page 1 : Adobestock